



Dépacs - vente voiture : combien pour qui ?

Par **celsar60**, le **14/06/2011** à **14:55**

Bonjour,

[s]Situation :[/s]

Le 21/06/2007 : pacs

Déc. 2007 : achat d'une voiture (70 % du montant par mon ex concubin et les 30 % restants par moi) avec les 2 noms sur la carte grise.

15/10/2011 : rupture du pacs.

Séparation très difficile avec plaintes et différentes main courante ; et depuis peu il s'en prend à la voiture : brulure volontaire de cigarette sur capitonnage porte et frottement au niveau de la carrosserie.

Samedi enfin d'accord pour vente de la voiture, j'organise le tout ; aujourd'hui alors que j'ai rdv pour faire les papiers : celui ci me laisse bon nombre de messages de menaces (renseignements auprès de la gendarmerie)

Sachant que je lui re donnai ses 70 % sur le montant de la reprise !!!

Ma question : comment faire pour me séparer de ce véhicule? Si vente quelle est exactement sa part légalement ?

Cordialement,
Merci pour votre aide

Par **chris_ldv**, le **14/06/2011** à **15:14**

Bonjour,

"comment faire pour me séparer de ce véhicule? Si vente quelle est exactement sa part légalement ?"

"les 2 noms sur la carte grise" >> donc les deux noms sur l'acte de cession

En cas de vente la part de votre ex sera de 70% du prix de vente et votre part de 30% du prix de vente.

Cordialement,

Par **celsar60**, le **14/06/2011** à **15:51**

Merci ppour votre réponse rapide :p

Quel est mon recours si à chaque tentative de vente cela tombe à l'eau faute que Mr ne soit pas décidé. ??? (en effet cela lui fait toujours un lien avec moi)

De plus, il utilise une voiture qui a aussi une carte grise aux deux noms moi je suis pour lui céder : comment faire si je lui fais le certificat de vente mais qu'il ne fait pas le nécessaire pour changer immatriculation?

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **15:52**

Quels sont les noms sur la facture ? Est-ce qu'il est précisé les parts de chacun ?
Quel régime de PACS ?

Par **celsar60**, le **14/06/2011** à **15:59**

Sur la facture du véhicule que j'utilise , figure le nom de Mr ou nom de Melle (le mien) avec sa date de naissance, sa profession , et mon numéro de tél portable.

Aucune précision sur les parts de chacun.

Régime PACS?????? si il s'agit de savoir si il y avait un contrat : non.

Merci

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **16:03**

Donc la facture est aux deux noms, la vente se fait avec partage du fruit de la vente en deux.